

Ajournement de la séance d'ajournement du 28 juin 2010 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenu au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 30^{ème} jour de juin 2010 et auquel sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant et Lynda Tessier.

Madame la commissaire parent : Sonia Boulay

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Madame Katleen Loïselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Absences : Mesdames les commissaires : Lise Soutière et Annik Tomlinson.

Madame la commissaire parent : Manon Côté.

01. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

HR 10.06.30
001 Il est proposé par monsieur Claude Monty :

De procéder à la réouverture de la séance d'ajournement du 28 juin 2010.

Adopté à l'unanimité.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 10.06.30
002 Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences, réouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03- Période de questions du public.
- 04.1 Correspondance.
- 04.1.1 De madame Gaétane Lapointe, secrétaire de madame Marie Bouillé, députée d'Iberville : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.008 concernant la demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de

grippe H1N1.

- 04.1.2 De monsieur Daniel de Brouwer, responsable du bureau du député de Chambly, monsieur Bertrand St-Arnaud : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.31-002 concernant le Projet de loi numéro 100, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.*
- 04.1.3 De madame Lise Lessard, adjointe au directeur de cabinet de madame Monique Gagnon-Tremblay, présidente du Conseil du trésor : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.31-002 concernant le Projet de loi numéro 100, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.*
- 04.1.4 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.31-002 concernant le Projet de loi numéro 100, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.*
- 04.2 Mot de la présidente.
- 09.1 Adoption des Règles budgétaires 2010-2011 (documents déjà remis : RF 10.06.28-09.1).
- 09.2 Taux de la taxe scolaire et prévisions budgétaires 2010-2011 (document déjà remis : RF 10.06.28-09.2 et document séance tenante : RF 2010.06.28-09.2).
- 09.3 Exigibilité de la taxe scolaire (document déjà remis : RF 10.06.28-09.3).
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14 - Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Anne Dumont, parent d'élève fréquentant l'école Frère-André située à Mont-Saint-Grégoire, demande s'il y a des développements quant aux transferts possibles de certains élèves de l'école vers l'école Notre-Dames-de-Lourdes (secteur Iberville). Elle réitère le souhait des parents et de la population de la municipalité à ce que les élèves de Mont-Saint-Grégoire fréquentent l'école Frère-André.

04.1 CORRESPONDANCE

- 04.1.1 De madame Gaétane Lapointe, secrétaire de madame Marie Bouillé, députée d'Iberville : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.008 concernant la demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1.
- 04.1.2 De monsieur Daniel de Brouwer, responsable du bureau du député de Chambly, monsieur Bertrand St-Arnaud : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.31-002 concernant le Projet de loi numéro 100, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.*
- 04.1.3 De madame Lise Lessard, adjointe au directeur de cabinet de madame Monique Gagnon-Tremblay, présidente du Conseil du trésor : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.31-002 concernant le Projet de loi numéro 100, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.*

04.1.4 De monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon : Accusé de réception de la résolution HR 10.05.31-002 concernant le Projet de loi numéro 100, *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.*

Arrivée de madame la commissaire parent Sonia Boulay à 19 h 15.

04.2 MOT DE LA PRÉSIDENTE

En raison du court laps de temps depuis la dernière séance d'ajournement, aucun sujet n'est abordé à ce point par la présidente.

09.1 ADOPTION DES RÈGLES BUDGÉTAIRES 2010-2011 (documents déjà remis: RF 10.06.28-09.1)

Considérant l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit notamment que la commission scolaire procède entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, à une répartition équitable des ressources financières;

Considérant la Politique de répartition des ressources financières en vigueur à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (RFP 03);

Considérant les consultations menées auprès des instances concernées;

HR 10.06.30
003

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'adopter les règles budgétaires 2010-2011 (RFP03-PR01) telles que déposées et présentées par madame Silvie Mondat.

Adopté à l'unanimité.

09.2 TAUX DE LA TAXE SCOLAIRE ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010-2011 (document déjà remis : RF 10.06.28-09.2 et document séance tenante : RF 2010.06.28-09.2)

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire des Hautes-Rivières doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2010-2011;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice égal au montant de l'appropriation de 10% du surplus accumulé au 30 juin 2008;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 10 140 084 926 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2010-2011;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35 \$ du 100,00 \$ d'évaluation;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

HR 10.06.30
004

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette, tel que présenté par la directrice du Service des ressources financières, soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100,00\$ d'évaluation.

Monsieur Michel Aerts demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : mesdames et messieurs les commissaires Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant et Lynda Tessier.

Ont voté contre : messieurs les commissaires Michel Aerts, François Blais et Jacques Darche.

S'est abstenu : monsieur Claude Monty.

Pour : 15 Contre : 3 Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Monsieur Michel Aerts enregistre sa dissidence.

Considérant les prévisions budgétaires 2010-2011 adoptées aux termes de la résolution HR 10.06.30-004;

Considérant que le texte écrit et lu par madame Andrée Bouchard, en lien avec l'adoption du budget correspond à la vision partagée des membres du Conseil des commissaires;

HR 10.06.30
005

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

De transmettre copie du texte écrit et lu par madame Andrée Bouchard, présidente du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, en lien avec l'adoption des prévisions budgétaires 2010-2011 à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation et à l'ensemble des députés de la région.

Adopté à l'unanimité.

09.3 EXIGIBILITÉ DE LA TAXE SCOLAIRE (document déjà remis : RF 10.06.28-09.3)

Considérant qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.I.P.), la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieure à 300\$;

Considérant que si le premier versement n'est pas effectué à la date d'échéance indiquée au compte de taxes, l'article 315 (L.I.P.) prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si la Commission scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

Considérant que la Commission scolaire désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 (L.I.P.);

HR 10.06.30
006

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire prévoit que le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde;

Que seul le montant du premier versement échu est alors exigible.

Adopté à l'unanimité.

11. **COMMISSAIRE PARENTS**

Madame Sonia Boulay manifeste la préoccupation des parents à l'égard des transferts d'élèves.

12. **REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS**

Aucun remerciement ni aucune félicitation ne furent adressés.

13. **AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.06.30
007

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL